

# Directives concernant l'affichage de l'avis d'adhésion à la SADC

En vertu du *Règlement administratif de la SADC sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*, une institution membre est tenue d'afficher l'avis d'adhésion à la SADC bien en évidence à chacune des entrées de chacun de ses lieux d'affaires, de sorte qu'il soit clairement visible pendant ses heures d'ouverture. Par lieu d'affaires, on entend tout endroit au Canada où l'institution membre exerce son activité et où une personne peut faire un dépôt avec l'aide d'un représentant de l'institution. Une succursale constitue un lieu d'affaires, en général. Si un lieu d'affaires ne comporte pas d'entrée visible, il n'est pas nécessaire d'y afficher l'avis d'adhésion.

L'avis d'adhésion est un autocollant en vinyl recto-verso de 28 cm x 13 cm. Il est fourni aux institutions membres qui en font la demande. Les institutions membres désirant produire leur propre avis d'adhésion pour l'afficher à chacune de leurs entrées peuvent le faire à condition de respecter les exigences de la SADC quant à sa taille, sa couleur et l'espace vide devant l'entourer. Voici le lien pour [télécharger](#) la version électronique de l'avis. Est jugé généralement acceptable l'affichage à 1,5 mètre du sol (entre 1,35 et 1,65 mètre) sur toute porte que franchit le public pour entrer dans le lieu d'affaires ou à la même hauteur à proximité immédiate d'une telle porte. L'avis doit être visible et lisible quand la porte est ouverte. Par exemple, l'avis ne devrait pas être placé sur une porte coulissante qui s'escamote dans le mur pendant les heures d'ouverture. La SADC ne juge pas l'avis bien en évidence s'il est affiché près du sol ou du plafond ou que la vue est obstruée par d'autres affichages.

Il doit être affiché **bien en évidence** à l'entrée d'une institution membre. Vous trouverez ci-après des directives sur l'installation de l'avis.

## ESPACE VIDE



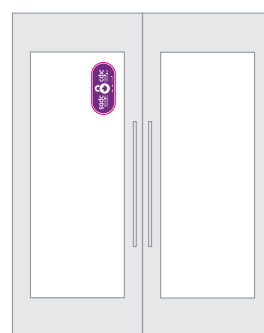
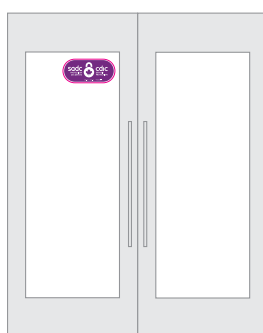
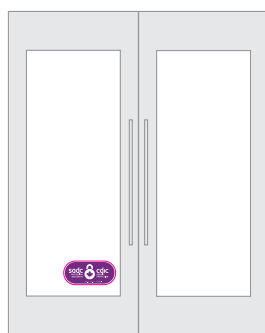
Il faut réserver un espace vide de 2,5 cm de chaque côté

# Directives concernant l'affichage de l'avis d'adhésion à la SADC

Installation de l'autocollant électrostatique sur une porte ou une fenêtre :

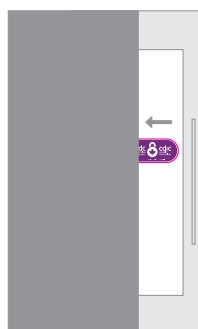
1. L'autocollant est conçu pour être apposé à l'intérieur de la porte ou de la fenêtre, côté lisible vers l'extérieur.
2. S'assurer de bien nettoyer la surface de la porte ou de la fenêtre où sera apposé l'autocollant, car celui-ci pourrait ne pas adhérer si la surface est grasseuse ou poussiéreuse.
3. Détacher l'autocollant de son support papier.
4. Placer l'autocollant sur la porte ou la fenêtre et appuyer légèrement.
5. Une fois l'autocollant en place, s'il reste des bulles d'air, les évacuer en lissant du centre de l'autocollant vers les bords.
6. Si l'autocollant est mal placé, le décoller délicatement et le replacer selon les instructions qui précèdent.

## EMPLACEMENT

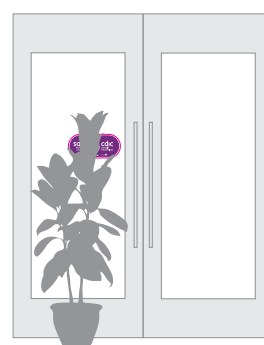


NE PAS placer l'autocollant en haut ou en bas de la porte

NE PAS pivoter l'autocollant



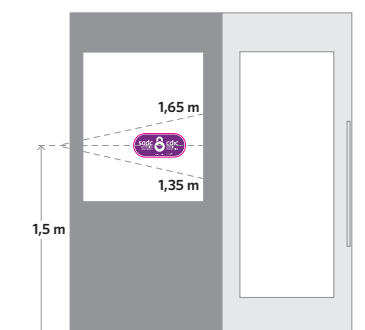
NE PAS placer l'autocollant sur une porte coulissante



NE PAS obstruer la vue avec une plante ou un meuble



Si possible, placer l'autocollant près de la poignée de la porte, à environ 1,5 mètre du sol



On peut aussi placer l'autocollant sur une fenêtre près de l'entrée, à environ 1,5 mètre du sol